

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 mai 2026

DÉLIBÉRATION N° DCS2026-007

Objet : Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et désignation de ses membres

Le vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. Olivier LAVENKA, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 12 mai 2026

Nombre de délégués en exercice : 47

Nombre de délégués présents : 31

Nombre de délégués représentés : 4

QUORUM : 47 délégués en exercice représentant 123 voix, soit un quorum de 61,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 31 délégués présents + 4 pouvoirs correspondant à 98,33 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR.

Délégués de la Région : Angela AVOND, Gilles BATTAIL.

Délégués des EPCI : ATRIDE Edie, BACHELET Stéphane, BAPTIST Philippe, BELLIOU Jean-Claude, BOUSEZ Alexandre, CHOMAUDON Eric, CHONION Jean-Paul, DEHELLY Antoine, FORESTIER Alain, FOURNIER Pascal, GARCIA ROBIN Jean-Paul, GAVARD Nadine, GENEVIEVE Gérard, GRIMONT Eric, HELIE Jean, MOMON Alain, PARISY Anne, PERIGAULT Isabelle, PEUTOT Christian, POIREAU Julien, ROUSSEAU Michael, SAOUT Louis, SENSI Philippe, VAMBRE Christophe, VAN DE BOR Albert, VIVET Emmanuel.

REPRESENTES :

Délégués des EPCI :

CHARPENTIER Philippe a donné pouvoir à BAPTIST Philippe.

PROST Emmanuel a donné pouvoir à BACHELET Stéphane.

PECHARMAN Jean-Luc a donné pouvoir à GRIMONT Eric.

WALLEZ Lydie a donné pouvoir à GENEVIEVE Gérard.

SECRETARE DE SEANCE : ROUSSEAU Michael

Le Comité Syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L1413-1,

Considérant que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a un rôle consultatif et a pour mission d'examiner chaque année sur le rapport de son Président, les rapports établis par les délégataires de service public et de donner un avis sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce, ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie, ou bien tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce,

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Seine-et-Marne Numérique est traditionnellement composée de cinq membres : trois membres issus du Comité Syndical et deux membres issus des représentants des associations,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des délégués représentant le collège des intercommunalités, il y a lieu de procéder au renouvellement de cette instance,

Considérant que la désignation des membres du Comité Syndical doit avoir lieu à la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus et comporter ainsi des représentants des tendances de l'opposition,

Considérant que les représentants des associations locales UFC Que Choisir et Familles Rurales Fédération Départementale se sont portés candidats,

Vu le rapport n°DCS2026-007,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (98,33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

DECIDE d'approuver la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Seine-et-Marne Numérique et de fixer le nombre de membres à cinq membres répartis comme suit : trois membres issus du Comité Syndical et deux associations locales.

DECIDE de désigner parmi les membres issus du Comité Syndical, au regard de la composition actuelle de l'assemblée et dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, les membres titulaires et suppléants suivants :

- Membres titulaires :
 - Madame Angela AVOND
 - Monsieur Christian PEUTOT
 - Madame Virginie THOBOR

- Membres suppléants :
 - Monsieur Louis SAOUT
 - Monsieur Antoine DEHELLY
 - Monsieur Pascal FOURNIER

DECIDE de nommer les associations locales suivantes :

- UFC Que Choisir,
- Familles Rurales Fédération Départementale.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 22/05/2026